

FÉVRIER 2022

# CONTRIBUTION AU SCHEMA RÉGIONAL ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION

*À l'occasion de la consultation sur le SRESRI, les organisations suivantes ont initié et approuvent ce texte de position. Elles partagent la vision des enjeux et l'importance des initiatives à soutenir. Elles entendent poursuivre la structuration du réseau RAPPSO et proposent que celui-ci devienne un interlocuteur de l'exécutif régional sur les enjeux développés dans cette contribution.*

Agropolis fondation, Alliss, Atécopol, Chaire Unesco Bernard Maris, CIHEAM, Cirad, Crajep Occitanie, Échelles et Territoires, Ensam, Fab'Lim, Inrae Montpellier, Inrae Toulouse, INSA Toulouse, IRD, Lériss, Lisode, LPO Occitanie, FR-MJC Occitanie, MSH Sud, MSHS Toulouse, Museum de Toulouse, Narrau, Non Conférence, NSS Dialogues, Ordeco, Les petits débrouillards Occitanie, Quares, Red-Lab Occitanie, Scool, Solagro, Téla Botanica, Université de Nîmes, Université Paul Valéry Montpellier, Université de Perpignan...

Liste des premiers signataires amenée à s'élargir à de nouvelles institutions, associations, organisations, entreprises et chambres consulaires.

# RÉSUMÉ

## RÉSUMÉ DES ENJEUX

Désormais inscrite dans la LPR, la notion de « continuum sciences-société » est structurée par deux piliers : « diffusion vers » et « coopération avec, pour et par » la société. Ces deux modes opératoires sont complémentaires et nécessitent des dispositifs spécifiques car ils relèvent de fonctions, de métiers, et de méthodes distincts.

Si les politiques de CSTI bénéficient d'une certaine stabilité depuis plusieurs décennies, les politiques de co-recherches, en revanche, en sont à leurs prémises, et nécessitent un soutien significatif et ciblé pour se définir, se structurer et trouver leur place dans le paysage institutionnel.

**Connaître** : mieux identifier, caractériser et accompagner les porteurs d'enjeux territoriaux de l'émergence à la qualification de la demande de R&D.

**Reconnaître** : reconnaître le tiers secteur de la recherche comme participant du schéma régional d'ESRI et organiser les conditions d'élargissement de sa base sociale.

**Soutenir** : favoriser les coopérations entre établissements publics d'ESR et acteurs du Tiers Secteur de la Recherche (TSR) et favoriser l'émergence de nouveaux agencements territoriaux.

**Renforcer** : accroître les capacités de recherche, de développement et d'innovation du TSR.

**Enrichir** : permettre, 1/ de développer de nouveaux terrains et protocoles de recherche dans une approche plus partenariale du monde social, afin d'enrichir la diversité épistémique des dynamiques de recherche engagées en Occitanie, 2/ de diversifier, par les co-recherches, les parcours de formation des étudiants et leurs opportunités d'insertion professionnelle.

**Former** : professionnaliser les fonctions et métiers d'intermédiation et de médiation de recherche par un cadre de reconnaissance, de formation et de suivi adapté.

**Structurer** : soutenir le développement d'un réseau territorial de tiers-lieux de recherche, au sein des universités et en-dehors.

**Capitaliser** : favoriser une meilleure évaluation des dispositifs de co-recherches et une meilleure capitalisation de leurs résultats et, quand cela est pertinent, améliorer certains passages aux échelles (co-apprentissage, pollinisation, documentation systématique et raisonnée).

**Transformer** : accentuer l'impact transformatif des co-recherches, en lien notamment avec le Pacte Vert d'Occitanie et autres cadres de politique publique (environnement, culture, action sociale...).

## RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

- Intégrer les enjeux des co-recherches avec pour et par la société comme un item de la S3.
- Co-construire les dispositifs de co-recherches entre la Région et les acteurs impliqués, via notamment un cadre de financement adapté aux acteurs du TSR et de l'ESR.
- Cofinancer une cartographie dynamique de l'écosystème territorial des co-recherches (acteurs, activités et impacts) via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié.
- Initier un dispositif de soutien distinguant financements structurels (phases d'émergence, d'amorçage et d'incubation des co-recherches) et financements sur projets (appels à projets spécifiques) pour la réalisation proprement dite des co-recherches.
- Soutenir un plan de formation professionnelle des métiers de médiation de recherche. Ce plan pourra intégrer des formations existantes (LMD), des modules de formation aux et par les co-recherches, ainsi que des formations professionnalisantes.
- Installer et soutenir l'animation d'un réseau régional hybride TSR/ESR (programme ministériel SAPS).
- Labelliser et soutenir, au sein des universités ou en lien avec elles, des interfaces d'accès à la recherche (pour le tiers secteur de la recherche) et d'incubation des co-recherches, en prenant soin de distribuer ces lieux-tiers sur l'ensemble du territoire (au-delà des seules métropoles).
- Lancer un AMI sur les méthodes d'évaluation et de capitalisation des co-recherches.
- Co-financer les associations régionales lauréates des « Fonjep-recherche ».

## LEXIQUE

---

**Tiers secteur de la recherche (TSR) :** désigne le secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités locales...), le secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels...), les organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux), impliqués dans des activités territorialisées de recherche et d'innovation. Comme tel, le TSR est à comprendre comme une catégorie ouverte et dynamique du monde social, dont la base s'accroît à mesure que les besoins de connaissances et d'innovations se font jour, notamment afin de mieux documenter et outiller les transitions en cours.

**Co-recherches :** coopérations visant à produire de nouvelles connaissances (fondamentales, appliquées, actionnables, etc.) et mobilisant conjointement des acteurs du tiers secteur de la recherche et des laboratoires publics. Selon les secteurs d'activités ou les disciplines scientifiques, elles s'inscrivent dans des méthodologies et traditions variées : recherches citoyennes, participatives, action, interventionnelles, situées, etc. Nous les distinguons ici des recherches dites « partenariales », ces dernières mobilisant acteurs des grandes industries et laboratoires publics.

**Innovation élargie :** l'innovation, littéralement introduction de la nouveauté, est généralement définie comme une invention qui a trouvé ses utilisateurs. Dans l'usage courant, innovation est associée à la compétitivité économique, au marché, au transfert de technologie, à la valorisation marchande et au brevet. Néanmoins, depuis une dizaine d'années, on observe un élargissement de l'innovation par ses processus (innovation distribuée, ascendante, interactive, ...) et par ses objectifs (innovation sociale, durable, responsable, frugale, ...). C'est ce qui permet de parler d'innovation élargie.

## POURQUOI RÉNOVER LES POLITIQUES SCIENCES-SOCIÉTÉ ?

À la lecture du document de cadrage politique visant à réactualiser le SRESRI de la région Occitanie, nous avons noté que l'exécutif régional souhaite « amplifier le dialogue science société » non plus seulement dans une perspective « diffusionniste » – dite de culture scientifique et technique fondée sur une transmission des résultats scientifiques vers « la » société et les citoyens – mais aussi désormais *via* le renforcement des liens de coopération entre laboratoires publics et un plus large spectre de la société.

4 Cette évolution trouve sa pleine justification dans la notion de « **continuum sciences-société** » désormais inscrite dans la loi de programmation de la recherche votée en décembre 2020, et qui est structurée par deux piliers : « diffusion vers » et « coopération avec, pour et par » la société. S'il n'existe aucun antagonisme entre ces deux *modus operandi*, ils nécessitent toutefois des dispositifs spécifiques et relèvent de fonctions, de métiers, et de méthodes distincts. Leurs impacts attendus, notamment en termes d'objectifs et de création de richesse et de valeurs culturelles, éducatives, démocratiques et économiques sont également à appréhender de manière distincte.

Par ailleurs, la nécessité de soutenir les capacités d'innovation au sein des territoires, notamment afin de faire face de manière intégrée aux besoins des transitions énergétique, écologique, sociale et numérique, crée une opportunité majeure de refondation des stratégies et politiques de recherche et d'innovation des collectivités. À cet égard, le développement de dispositifs

permettant d'accroître les collaborations, les co-recherches et les co-productions de connaissances entre, 1/ les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et 2/ le monde associatif, les collectivités, les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les très petites entreprises du territoire – composant aujourd'hui un véritable **tiers secteur de la recherche** –, peut déboucher sur la résolution de problématiques partagées autant que sur un développement humain et économique significatif dans le cadre d'un nouveau rapport à l'environnement.

Ces évolutions peuvent également nourrir la recherche et l'enseignement supérieur (ESR). En améliorant la confiance entre les partenaires académiques et non académiques, elles peuvent permettre à l'ensemble des parties prenantes – académiques et non académiques – de coproduire des interfaces de recherche augmentées par la participation active du tiers secteur de la recherche, d'avoir accès à de nouveaux terrains et réservoirs de données, de défricher des territoires encore peu explorés ou de renouveler certaines questions de recherche liées à la transformation des modes de vie, de travailler à des formes nouvelles de démocratisation des connaissances et de redistribution de l'innovation, ainsi qu'à un enrichissement et un renouvellement des parcours et postures des chercheur.e.s et étudiant.e.s impliqué.e.s. Il importe de noter que ce travail de défrichage intervient dès l'amont de la recherche et nécessite de ce fait un effort d'instruction, de qualification et d'orientation des « demandes de recherche ». Ce travail de défrichage peut être assumé par des associations comme par des sociétés coopératives ou TPE, en lien avec les acteurs de l'ESR, œuvrant au quotidien sur les territoires par une pratique des « communs » et dans une visée transformative.

Surtout, les co-recherches<sup>1</sup> (ou recherches collaboratives) s'affirment de jour en jour comme un moyen à la fois de co-apprentissage mais aussi de meilleure compréhension de la complexité des questions socio-environnementales auxquelles nos sociétés sont aujourd'hui confrontées, voire de co-construction, selon les cas, de solutions, de nouvelles problématiques de recherche et, parfois, de réponses porteuses de changement et de transformation des socioécosystèmes. Elles permettent de rassembler les acteurs du tiers secteur de la recherche dans des postures d'écoutes mutuelles des attentes afin d'enclencher un processus interdisciplinaire de co-construction de solutions satisfaisantes pour tous les acteurs.

En parallèle, les co-recherches représentent également un élément complémentaire dans la formation des étudiant.e.s, permettant d'élargir leurs parcours, d'entrevoir une relation différente au terrain et aux métiers de la recherche, d'acquérir des compétences complémentaires (animation, (inter) médiation, etc.), et au-delà de préparer au mieux leur insertion professionnelle.

Or, si les politiques de culture scientifique, technique et industrielle bénéficient d'une certaine stabilité depuis plusieurs décennies, les politiques de co-recherches, en revanche, en sont à leurs prémices. La région Occitanie se distingue en la matière par l'existence d'un vivier d'acteurs de la recherche et du tiers-secteur de la recherche particulièrement dense, expérimenté et reconnu, mais il a besoin d'un soutien significatif et ciblé pour s'épanouir et se structurer sur tout le territoire, en interaction avec les échelles nationale et internationale. C'est sur cet aspect de la question que les co-signataires de cette contribution ont orienté le texte, en se fondant sur une dizaine d'années d'accumulation d'informations, et d'analyses des besoins des acteurs qu'ils soient académiques ou non académiques.

---

1 Nous entendons ici par co-recherches l'ensemble des initiatives de recherche participative et collaborative, de recherche-action et de recherche située mobilisant des acteurs académiques aux côtés d'acteurs non-académiques dans une perspective inter disciplinaire et intersectorielle visant parfois à coconstruire de nouvelles problématiques de recherche. Le périmètre de cette expression et sa déclinaison devront être définis collectivement.

# CONSTATS PARTAGÉS PAR LES COSIGNATAIRES

## ASPECTS SOCIO- ÉCOLOGIQUES

Devant l'ampleur des défis liés aux transitions écologiques et énergétiques, aux reconversions industrielles, aux enjeux démocratiques, éducatifs, économiques, de cohésion sociale, de justice et de résilience territoriale, la mobilisation et la participation active de l'ensemble de la société sont requises, et pour partie déjà engagées. De plus elles nécessitent d'être inscrites dans une démarche systémique qui invite à la fois à prendre de la hauteur par rapport aux particularités locales pour les appréhender dans un contexte global et en même temps à creuser la diversité des approches interdisciplinaires pour être pertinent à l'échelle locale. Parmi les voies prometteuses, de nouvelles interactions sciences-société émergent depuis une vingtaine d'années, le plus souvent aux échelles territoriales, notamment en région Occitanie.

Nous nous référons ici aux premières assises nationales sciences-société qui se sont déroulées en juillet 2017 à la Maison des Sciences de l'Homme SUD de Montpellier, et qui ont réuni plus de 1000 personnes et 420 institutions et organisations. Plusieurs « retombées » en région en sont directement issues : développement à la MSH SUD du dispositif « Trait d'union » (tiers-lieu favorisant la coopération entre acteurs territoriaux et communauté scientifique pour la transition écologique et solidaire en Région Occitanie) ; rapprochements entre UMR et

associations ; projets de recherche-action participative ; « laboratoires citoyens », collectifs (sur les moustiques Tigre par exemple) et autres plateformes de concertation (par ex. projet MAPE) ; financements ANR (par ex. projet participatif Breathe) ou CO3, etc.

Ces assises ont été suivies d'une seconde édition, fin 2020. Pour la première fois, cet événement a réuni l'ensemble des présidents des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche français, montrant que le contexte institutionnel avait profondément changé en quelques années en faveur de ces dynamiques : 1/ appels à projets de l'ANR et programmes-cadres européens ; 2/ réactualisation de projets de co-recherches dans de nombreuses régions<sup>2</sup> ; 3/ soutien public, le 30 novembre 2020, de tous les dirigeants d'établissements publics de recherche lors des assises du tiers secteur de la recherche ; 4/ labellisation d'un réseau d'établissements universitaires « sciences société » par le ministère en charge de l'ESRI (PIA4) ; 5/ ébauche de feuilles de route « sciences-sociétés » par la plupart des universités et organismes de recherche, y compris le CNRS (voir la « Recommandation pour une stratégie de Recherches Participatives conduites au CNRS » adoptée par son Conseil Scientifique le 15 octobre 2021) ; création ou renforcement de départements/services ou équipes au sein de différents EPIC ou EPST (Cirad, IRD, CNRS, Inrae, IRSN, certaines universités), etc.

Il est important de noter que ces coopérations de recherche contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques liées

2 Via notamment le programme CO3 pour la « co-construction des connaissances pour la transition écologique et solidaire », soutenu l'ADEME et quatre fondations nationales (la Fondation Charles Léopold Mayer, la Fondation Daniel et Nina Carasso, la Fondation de France, et Agropolis Fondation).

au sens large « à la qualité de la vie »<sup>3</sup>, à savoir les enjeux et secteurs sanitaires, sociaux, environnementaux, culturels, éducatifs, énergétiques et numériques. Elles sont porteuses d'une vision élargie de l'innovation, autant dans ses modalités (innovation distribuée, située, ouverte, ascendante, interactive, inverse...) que dans ses objectifs (innovation sociale, durable, responsable, frugale...).

Elles sont le plus souvent le fait d'associations, de petits regroupements d'agents socio-économiques et culturels de tailles et statuts hétérogènes (tiers lieux de recherche, coopératives de recherche, coopératives d'emploi et d'activités, autoentreprises et TPE, acteurs culturels, boutiques des sciences, etc.), partageant un même cadre épistémique – l'approche par les « communs » – et d'objectifs transformateurs – favoriser la transition socioécologique. La plupart du temps partenaires du pôle public d'ESR, ces organisations sont regroupées sous l'intitulé de « *tiers secteur de la recherche* », désormais reconnu comme participant du système national d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche dans son rapport de mars 2021.

Aussi, le temps d'une politique de « recherche avec, pour et par la société » est venu. Pour dépasser des incitations trop faibles, voire marginales, deux enjeux essentiels sont à considérer pour passer de la théorie à la pratique :

- une **prise en compte sérieuse des demandes et des besoins des porteurs d'enjeux** eux-mêmes (qu'ils soient issus du monde associatif, de l'économie sociale et solidaire ou d'ETI/TPE, ou bien encore d'autres collectifs sociaux non constitués en organisations) ;
- le déploiement **de dispositifs et d'investissements structurants et structurels pour asseoir dans la durée les dynamiques de co-recherches citoyennes ou participatives**, à fort impact sociétal.

C'est à ce prix, notamment, que le schéma régional ESRI pourra être mis en cohérence avec le *Pacte vert pour l'Occitanie* voté en novembre 2020 par l'exécutif régional. Cela nécessite d'élargir la politique régionale de R&D aux partenariats entre les établissements publics d'ESR et le tiers secteur de la recherche.

7

## ASPECTS SCIENTIFIQUES & ACADÉMIQUES

Les objets de recherche les plus en phase avec les prérequis du *Pacte vert* relèvent souvent de problématiques interdisciplinaires. Ils sont au cœur des discussions quant à l'avenir de l'université fédérale de Toulouse et sont déjà pour partie intégrés aux stratégies du site de Montpellier, via notamment l'I-site MUSE, ou à l'échelle de l'ensemble

3 Voir par exemple les « laboratoires des transitions » initiés par la Région Occitanie en lien étroit avec les MSH de Montpellier et de Toulouse, visant à outiller, par un lien renouvelé entre recherche et société, les cadres de politique publique de la Région sur deux thématiques exploratoires : le « zéro déchet » et l'« engagement citoyen » ; voir également la stratégie développée par la métropole de Montpellier dans le cadre du projet « MedVallée », visant à faire du territoire métropolitain un pôle de classe européenne en matière de santé, d'environnement, d'alimentation et de bien-être.

du site est-occitan par la coordination interuniversitaire initiée par les universités de Montpellier, Nîmes et Perpignan et le rôle fédérateur de la MSH SUD, porteuse d'une démarche inclusive de facilitation indispensable à la co-construction des dispositifs de co-recherche. De son côté, la MSHS Toulouse soutient des plateformes d'expertise comme Atécopol ou IRCOT, qui vont également dans le sens de nouvelles interactions recherche-société-territoire. Ces nouvelles initiatives touchent à des évolutions profondes de l'organisation de la recherche dans les principaux établissements qui en ont la charge, jusqu'à augurer pour certains un passage possible à un « mode 3 » de la recherche, après un « mode 2 » qui encourageait globalement la recherche sur projet interdisciplinaire (Gibbons et *al.*, 1994). Un « mode 3 » inviterait à mieux faire coopérer acteurs de la recherche et explorateurs d'alternatives socio-environnementales pour faire face aux enjeux cognitifs et sociétaux associés aux transitions socio-écologiques. En outre, ces dynamiques permettent, à la fois, d'élargir la façon dont les acteurs et la puissance publique appréhendent la notion d'innovation et de saisir d'autres acceptions de la création de richesse et de valeurs, et d'objectiver scientifiquement leurs chemins d'impacts.

Ces évolutions, ainsi comprises, visent à asseoir des cadres de co-recherches avec la société visant à la production de connais-

sances actionnables par les acteurs (privés ou publics) et susceptibles de nourrir la recherche académique la plus exigeante. Elles mobilisent de façon croisée les sciences humaines et sociales (sous-investies et régulièrement sous-dotées), les sciences de la nature, les sciences médicales, celles de l'ingénieur et les mathématiques. Elles permettent également d'élargir les parcours des étudiants, tout en élargissant le rôle des services d'appui à la recherche. De ce fait, elles se retrouvent de plus en plus au cœur des « politiques de site » qui ont pris leur essor suite au renforcement de l'autonomie financière des universités, et qui questionnent leur « responsabilité sociale » du point de vue de leur territoire (avec notamment de nouvelles perspectives de rayonnement territorial et de partenariat avec les collectivités) et de leurs publics (publics scientifiques, étudiants, mais aussi associations, fondations, politiques publiques...)⁴.

Ces évolutions appellent des liens plus fluides entre recherche, formation, et cadres sociaux et politiques de la transition socioécologique, ainsi que des innovations en termes de dispositifs transformatifs (laboratoires d'usage, Living Labs, LabCom, boutiques des sciences, tiers-lieux de recherche, formations agiles...). Elles supposent également de se pencher avec rigueur sur les questions épistémologiques, déontologiques et éthiques posées par les co-recherches, sous peine, à défaut, de

8

---

4 Au-delà des seuls publics scientifiques et étudiants – dont ils doivent désormais contribuer à favoriser « l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle » (Art. L123-3 du code de l'Éducation modifié par la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 - art. 1, JORF 11 août 2007) –, les acteurs de l'enseignement supérieur se sont vus également confier la mission de valoriser les résultats de la recherche « au service de la société » (Art. L123-3 du code de l'Éducation modifié par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 - art. 7). Cette valorisation de la recherche est définie comme reposant « sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie [...], de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ».

nourrir les craintes de dévalorisation de la science et/ou d'instrumentalisation de la recherche. D'où la nécessité de se pencher, épistémologiquement comme politiquement et économiquement, et *in fine* d'un point de vue organisationnel, sur les nouvelles formes d'interaction à construire entre recherche et société, mais aussi à les explorer de manière pratique par le développement de dispositifs-interfaces.

Un schéma régional ESRI « par, avec et pour la société » doit favoriser l'exploration et la structuration d'une recherche réellement interdisciplinaire et intersectorielle, en appui aux « porteurs d'enjeux ».

## ASPECTS TERRITORIAUX

La Région Occitanie se situe au premier rang des régions françaises en termes de pourcentage du PIB consacré à la R&D (3,5 %). Ses domaines d'excellence reconnus sont les secteurs des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la santé, du numérique, de l'écologie, de l'aéronautique et de l'agroalimentaire. De nombreuses autres niches d'excellence, moins bien repérées – en particulier en Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales (LLASHS) – ou structurées, ou en phase d'amorçage, sont également représentées. Beaucoup d'unités de recherche de ces secteurs regroupent des disciplines variées allant des sciences naturelles aux LLASHS.

La Région bénéficie également d'une croissance démographique très forte mais demeure, en dehors des pôles de Toulouse et de Montpellier et de quelques îlots périphériques, fort inégalement industrialisée. Néanmoins, les évolutions récentes montrent un dynamisme important de ses

TPE/PME. D'autres dynamiques doivent également être considérées, souvent non-marchandes, animant les secteurs de la culture, de l'environnement ou de l'action sociale ; ou celles repérables dans certaines « marges territoriales » – notamment dans les territoires dits en « déclin » –, explorant des transformations des modes de vie et faisant aujourd'hui figure de véritables laboratoires de la « transition ».

Or, si plus de 75% des emplois en région Occitanie se concentrent au sein des TPE/PME/ETI et associations, les dispositifs de soutien à la R&D en Région leur bénéficient trop peu, alors même que ces organisations expriment une grande variété de besoins et pourraient tirer parti d'une dynamique de R&D pour un développement local humain et économique significatif. En outre, ceux-ci sont encore essentiellement conçus comme impliqués dans la recherche de résultats « valorisables » sous la forme de contrats de recherche ou de créations d'entreprises, ce qui est nécessaire mais ne rencontre pas les aspirations de l'ensemble des acteurs du tiers secteur de la recherche. Il importe donc de poursuivre, en les diversifiant, les investissements en R&D au profit de l'ensemble de ces acteurs : recherche publique, petites entreprises, mais aussi associations et autres organisations coopératives, à ce jour insuffisamment connues et reconnues par le système d'enseignement supérieur et de recherche.

En effet, si les stratégies de R&D des acteurs du tiers secteur de la recherche témoignent de leur vitalité, leur fragmentation et leur éparpillement freinent leur essor, leur visibilité, ainsi que les effets transformatifs dont ils sont porteurs. Leur fragilité économique en fait des partenaires de recherche instables alors même que les dispositifs de co-recherches, dont ils sont des acteurs de plus en plus essentiels, s'inscrivent mécaniquement dans la durée et demandent des

justifications dont la lourdeur administrative rebute le tiers-secteur de la recherche.

Un schéma régional ESRI « par, avec et pour la société » doit permettre de qualifier des interfaces et des infrastructures de co-recherche frugales et distribuées sur tout le territoire (tissu de tiers-lieux de recherche) en lien avec l'émergence d'un réseau d'acteurs du tiers-secteur de la recherche.

## RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS « POUR UNE POLITIQUE DE RECHERCHE AVEC, POUR ET PAR LA SOCIÉTÉ »

---

### ENJEUX

1. Reconnaître les acteurs du tiers-secteur comme participants du système régional d'ESRI et partenaires des universités via la S3 (*Smart Specialization Strategy*).
2. Favoriser les co-recherches interdisciplinaires entre établissements publics d'ESR et acteurs du tiers secteur de la recherche.
3. Renforcer les capacités propres de RDI<sup>5</sup> des acteurs du tiers secteur de la recherche afin d'intensifier les investissements de R&D d'un plus large spectre d'acteurs socio-économiques.
4. Permettre de développer de nouveaux terrains et protocoles de recherche dans une approche plus partenariale du monde social, afin d'enrichir la diversité épistémique des dynamiques de recherche engagées et impliquées en Occitanie.
5. Offrir aux étudiants, par les co-recherches, une diversification de leurs parcours de formation, afin notamment d'élargir les opportunités d'insertion professionnelle.
6. Documenter et outiller, par les co-recherches, les cadres de politique publique (environnement, culture, action sociale...).

7. Accentuer l'impact transformatif des co-recherches en lien avec le Pacte Vert d'Occitanie.

## OBJECTIFS

Il s'agit en priorité de qualifier, accompagner, structurer et professionnaliser les acteurs et les activités de co-recherche. Pour ce faire, nous suggérons que le prochain SRESRI permette de :

1. Identifier, caractériser et accompagner les porteurs d'enjeux territoriaux de l'émergence à la qualification de la demande de R&D.

2. Professionnaliser les fonctions et métiers d'intermédiation et de médiation de recherche par un cadre de reconnaissance, de formation et de suivi adapté.

3. Favoriser une meilleure capitalisation des résultats des co-recherches et, quand cela est pertinent, améliorer certains passages aux échelles (co-apprentissage, pollinisation, documentation systématique et raisonnée).

4. Élargir la base sociale du tiers secteur de la recherche en région Occitanie et accompagner sa montée en reconnaissance et en compétences par un dispositif de soutien adapté.

5. Favoriser de nouveaux agencements institutionnels territoriaux avec différentes catégories d'acteurs impliqués (PTCE<sup>6</sup>, établissements ESR, collectivités, chambres consulaires).

6. Objectiver les chemins d'impact des dispositifs de co-recherche par des démarches scientifiques d'évaluation.

## 7. MOYENS

### Investissements structurants – Equiper le territoire régional

Pour sortir des actions au « coup par coup », pour outiller et équiper les acteurs et les territoires, privilégier des investissements structurants :

- Soutenir un dispositif de cartographie dynamique de l'écosystème territorial de co-recherches (incluant les acteurs, les activités et les effets transformateurs) *via* un appel à manifestation d'intérêt *ad hoc*.
- Installer et soutenir l'animation d'un réseau régional hybride : tiers secteur de la recherche & établissements publics d'ESR (conformément aux vœux du programme ministériel SAPS).
- Installer, labelliser et soutenir, au sein des universités ou en lien avec elles, des interfaces d'accès à la recherche (pour le tiers secteur de la recherche) et d'incubation des co-recherches, en prenant soin de distribuer ces lieux-tiers sur l'ensemble du territoire (au-delà des seules métropoles).
- Soutenir le développement d'un plan régional de formation – initiale et continue – en faveur des fonctions et métiers de médiation de recherche. Ce plan pourra intégrer des formations existantes (LMD), des modules de formation aux *et* par les co-recherches, ainsi que des formations professionnalisantes.

### Soutien financier aux activités de co-recherche

- Encourager des programmes intersectoriels visant à documenter et évaluer les cadres et productions des co-recherches.
- Développer un cadre de financement adapté aux co-recherches, *i.e.* correspondant aux réalités des acteurs de l'ESR et du tiers secteur de la recherche.
- Distinguer financements structurels (phases d'émergence, d'amorçage et d'incubation des co-recherches<sup>7</sup>) et financements sur projets (AAP spécifiques pour la réalisation proprement dite des co-recherches).
- Co-financer les associations labellisées « Fonjep-recherche ».

### BIBLIOGRAPHIE RÉCENTE POUR DES POLITIQUES DE RECHERCHE AVEC, POUR ET PAR LA SOCIÉTÉ

Open Innovation, open science, open to the world, a vision for Europe, European Commission, 2016

Les sciences participatives en France, Rapport François Houllier 2016

Prendre la société de la connaissance au sérieux, Livre Blanc d'ALLISS, en partenariat avec l'OPECST, Mars 2017

Open Research Agenda Setting, OCDE octobre 2017

FAB-LAB-APP, independent High Level Group on maximising the impact of EU R&I Programmes

Titre 1, article 1 de la LPR, juillet 2020

Rapport de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, mars 2021

Synthèses des assises du tiers secteur de la recherche, vol. 1 & 2, 2020-2021

---

7 On pourra s'inspirer, entre autres, du dispositif « tremplin Cifre » de la région Rhône-Alpes/Auvergne.